

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2017-04-03 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil municipal le 3^e jour du mois d'avril 2017 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers: Rachel Laflamme, Lina Lacharité, Denis Laroche, François Parenteau et Roger Tessier

Le conseiller Luc Bessette est absent.

Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière, est présente.

(17-04-63) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller Roger Tessier et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(17-04-64) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6^e jour du mois de mars 2017 soit accepté tel que rédigé.

(17-04-65) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois d'avril 2017 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 52 532.94\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 376

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 376.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 9 548.79\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2016 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le rapport financier de la municipalité ainsi que le rapport du vérificateur produits par RDL Drummondville Inc., comptables agréés pour l'année 2016, conformément à l'article 176.1 du Code municipal ont été déposés à la séance ordinaire du 3 avril 2017. Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité.

(17-04-66) DÉFICIT À COMBLER / ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT que l'écocentre est en déficit de 151 806.\$;

CONSIDÉRANT les termes de l'entente avec la MRC de Drummond (2007-2016) créant ainsi un déficit à combler de deux mois de versements;

CONSIDÉRANT que l'écocentre a également fait face, en 2016, à des bris d'équipement et a dû faire l'acquisition de matériel;

CONSIDÉRANT que la MRC appliquera sur le déficit son surplus actuel soit un montant de 14 589.\$;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Municipalité s'élève à 1 066.33\$;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre accepte de contribuer au déficit de l'écocentre tel que proposé par la MRC;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 1 067. \$, pris dans les postes budgétaires (02-130-00-459) et (02-451-10-690) et affecté dans le poste budgétaire (02-451-11-951) :

(02-451-11-951) 531. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-130-00-459)

(02-451-11-951) 536. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-451-10-690)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à la MRC de Drummond au montant de 1 067. \$, pris dans le poste budgétaire (02-451-11-951).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-67) NETTOYAGE DES FOURNAISES À L'HUILE

CONSIDÉRANT que les fournaises à l'huile, situées au garage municipal, au Carrefour Lefebvre et à l'école primaire doivent être vérifiées à chaque année pour une mise au point;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse vérifier ses trois fournaises à l'huile et prenne le plan d'entretien de la compagnie « 2846-2042 Québec Inc., Richard Lacharité Chauffage » au coût de neuf cent soixante et onze dollars et trente et une cents (971.31\$) incluant les taxes;

Qu'une somme de neuf cent soixante-douze dollars (972.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans les postes budgétaires (02-320-00-632), (02-701-24-632) et (02-702-90-632).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-68) RÉFECTION TOITURES HÔTEL DE VILLE ET ÉCOLE MATERNELLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refaire les toitures à l'Hôtel de Ville et à l'école maternelle;

CONSIDÉRANT les soumissions de Toiture Centre-du-Québec;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité mandate Toiture Centre-du-Québec pour refaire la toiture à l'Hôtel de Ville au montant de 2 365.\$ et la toiture à l'école maternelle au montant de 4 175.\$ plus les taxes;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 385.\$, pris dans le poste budgétaire (03-310-03-000) et affecté dans le poste budgétaire (03-310-09-000) :

(03-310-09-000) 385.\$ pris dans le poste budgétaire
(03-310-03-000)

Qu'une somme de 7 550.\$ soit allouée pour ces dépenses, prise dans les postes budgétaires (03-310-03-000) et (03-310-09-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-69) DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION / RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit demander des soumissions par voie d'invitation au moins à deux entrepreneurs pour l'exécution de travaux de rapiéçage d'asphalte mécanisés dans la municipalité;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre demande des soumissions par voie d'invitation relativement à l'exécution de travaux de rapiéçage d'asphalte mécanisés;

Que ces soumissions soient remises au bureau de la Municipalité de Lefebvre au plus tard le 26 avril 2017 à 11:00 heures. Elles seront ouvertes publiquement le

26 avril 2017 au bureau municipal de Lefebvre à 11:05 heures, situé au 186, 10e rang, Lefebvre (Québec) J0H 2C0.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-70) COUPAGE DE BRANCHES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au coupage de branches le long de certains chemins municipaux afin de diminuer les risques d'accidents;

CONSIDÉRANT qu'il est important de couper ces branches pour un meilleur égouttement des chemins et afin de conserver la municipalité propre;

CONSIDÉRANT l'offre de service des « Entreprises Alain Bélanger et fils Inc.» pour le coupage des branches, soit un prix pour la débroussailleuse 25 pieds au taux horaire de 85.\$ / heure et la débroussailleuse 35 pieds au taux horaire de 105.\$/heure;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre engage "Les Entreprises Alain Bélanger et fils Inc." pour l'exécution des travaux de coupage de branches avec 2 faucheuses à mat télescopique, le long de certains chemins municipaux au taux horaire de quatre-vingt-cinq dollars (85.\$/heure) et cent cinq dollars (105.\$/heure) plus taxes;

Qu'une somme de dix mille dollars (10 000.\$) soit allouée relativement à ces travaux, prise dans le poste budgétaire (02-320-01-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-71) RÉPARATION DES FISSURES AVEC SCELLANT / ROUTE O'BRIEN

CONSIDÉRANT que le pavage fait en 2012 et en 2016 sur une partie de la route O'Brien s'est fissuré à plusieurs endroits;

CONSIDÉRANT que les fissures doivent être scellées;

CONSIDÉRANT l'offre de service de « Entreprise A. Dauphinois » pour la réparation des fissures sur la route O'Brien;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre engage « Entreprise A. Dauphinois » pour exécuter les travaux de réparation des fissures sur la route O'Brien, tel que dans son offre de service #971411 au montant de 1 400. \$ plus taxes;

Qu'une somme de mille six cent dix dollars (1 610. \$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-72) TRAVAUX DE NETTOYAGE DE FOSSÉS

CONSIDÉRANT que certains fossés de chemin dans la municipalité doivent être nettoyés, selon les recommandations et les priorités de l'employé de voirie ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr.» effectue les travaux de nettoyage de fossés avec une pelle mécanique au taux de 135.\$ de l'heure plus taxes selon les priorités de l'inspecteur municipal et le budget alloué pour ces travaux;

Que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr.» transporte la terre avec ses camions au taux horaire établi par le Ministère des Transports du Québec, soit 75.74\$ de l'heure plus taxes;

Qu'une somme de dix mille quatre cents dollars (10 400. \$) soit allouée pour ces travaux, prise dans les postes budgétaires (02-320-02-521) et (02-320-06-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-73) DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU / BRANCHE #2 DU COURS D'EAU MÉNARD

CONSIDÉRANT que la branche no 2 du cours d'eau Ménard est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT le mode de répartition du coût du projet soit une tarification aux propriétaires des immeubles qui reçoivent ou sont susceptibles de recevoir un bénéfice de ces travaux à l'intérieur du territoire;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le conseil de la Municipalité de Lefebvre d'accepter qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux d'entretien et de sédimentation généralisée pour la branche no 2 du cours d'eau Ménard;

Qu'étant entendu que la Municipalité de Lefebvre s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-74) TRAVAUX PRÉPARATOIRES ROUTE DANBY, 12^E RANG & CHEMIN LÉVESQUE

CONSIDÉRANT que des travaux préparatoires doivent être faits avant les travaux de pavage sur la route Danby, le 12^e rang et le chemin Lévesque;

CONSIDÉRANT que ces travaux consistent à l'enlèvement d'une petite partie d'asphalte sur le 12^e rang et sur la route Danby, du nettoyage de fossé et du nettoyage d'un ponceau;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU d'autoriser les travaux préparatoires sur la route Danby, le 12^e rang et le chemin Lévesque;

Qu'une somme de 2 000.\$ soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (03-310-21-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-75) MANDAT LABORATOIRES POUR CONTRÔLE QUALITATIF RÉFECTION ROUTE DANBY, 12^E RANG ET CHEMIN LÉVESQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité doit mandater un laboratoire afin de faire le contrôle qualitatif lors des travaux de réfection de la route Danby, du 12^e rang et du chemin Lévesque;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Englobe au montant de 2 749.20\$ plus les taxes;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que le conseil accepte l'offre de service du laboratoire Englobe;

Qu'une somme de 3 200.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-21-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-76) MANDAT CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES PASSAGES À NIVEAU

CONSIDÉRANT que la municipalité doit se conformer au règlement sur les passages à niveau et échanger l'information requise avec la compagnie de chemin de fer;

CONSIDÉRANT qu'il y a 2 passages à niveau sur le territoire de la municipalité de Lefebvre;

CONSIDÉRANT l'offre de services de HATCH au montant de 4 834.50\$ plus les taxes;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte l'offre de services de HATCH concernant la collecte d'informations et la production du rapport sur les renseignements relatifs aux passages à niveau;

Qu'un nouveau poste budgétaire soit créé au budget 2017 soit « SERVICE PROFESSIONNEL PASSAGES À NIVEAU (02-355-01-411) »;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 5 100. \$, pris dans les postes budgétaires (02-320-00-411) et (02-320-00-649) et affectés dans le poste budgétaire (02-355-01-411):

(02-355-01-411) 1 000. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-411)

(02-355-01-411) 4 100. \$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-649)

Qu'une somme de 5 320. \$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-355-01-411).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-77) PAIEMENT DE FACTURE / EXCAVATION YERGEAU ENR.

CONSIDÉRANT que les travaux de nettoyage de fossé dans le 9^e rang le long de la propriété du Ferme A & L St-Pierre Inc. ont été faits;

CONSIDÉRANT la facture #4465 de Excavation Yergeau Enr. au montant de 1 707.37\$ incluant les taxes ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU d'accepter la facture #4465 de Excavation Yergeau Enr.;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de facture à Excavation Yergeau Enr. au montant de 1 707.37\$, pris dans le poste (02-320-02-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-78) PRIORITÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT que la municipalité doit établir une liste des travaux routiers prioritaires dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local pour l'année 2017;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le Conseil de la Municipalité de Lefebvre de déterminer ses priorités dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local comme suit :

- Rechargement 9^e rang
- Remplacement d'un ponceau sur le 7^e rang
- Nouveau pavage à l'entrée du 9^e rang sur une longueur de 100 pieds

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-79) RÉSOLUTION MUNICIPALE POUR DES INTERVENTIONS À RÉALISER SUR UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2017, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2017;

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

Que la Municipalité nomme Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-80) AFFICHEUR DE VITESSE

CONSIDÉRANT le programme de subvention du Fonds de la ruralité;

CONSIDÉRANT le projet d'installation de panneau afficheur de vitesse à l'entrée du village ;

CONSIDÉRANT que ce projet est admissible à l'aide financière du Fonds de la ruralité;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre prépare et dépose une demande d'aide financière au Fonds de la ruralité;

Que Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit nommée comme répondante et soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce programme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-81) DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ / FABRIQUE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation de parcelles de terrains situées en bordure du cimetière sur la route O'Brien;

CONSIDÉRANT que le demandeur est la Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à la modification de périmètre du cimetière et l'échange de parcelles avec le voisin soit Ferme des Rêves Inc.;

CONSIDÉRANT que les lots visés, soit des parties du lot 779, sont situés dans la zone AF4 de la municipalité;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal de Lefebvre d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ de la Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus concernant les parties des lots 779 (canton de Durham);

Que ce projet est conforme à la réglementation de la Municipalité de Lefebvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-82) PASSAGE DE LA PETITE AVENTURE 2017 DESJARDINS DANS LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

CONSIDÉRANT que la randonnée cyclo touristique *La Petite Aventure Desjardins* passera par la Municipalité de Lefebvre, vendredi le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT que les organisateurs désirent installer une halte-dîner au Carrefour Lefebvre et sur les terrains adjacents étant donné qu'ils se situent à mi-parcours;

CONSIDÉRANT que le parcours des cyclistes passera sur le réseau routier de la Municipalité de Lefebvre;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal d'accepter que la halte-dîner soit installée au Carrefour Lefebvre et sur les terrains adjacents le 30 juin prochain à condition que le tarif de location de salle prévu au règlement municipal no.360 soit appliqué;

Que la Municipalité de Lefebvre autorise les cyclistes qui participeront à l'évènement, organisé par Vélo Québec évènements, à circuler sur le réseau routier de notre territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-83) COGESAF : ADHÉSION 2017-2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre fait partie du bassin versant de la rivière Saint-François ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) sollicite la Municipalité de Lefebvre pour une contribution annuelle d'un montant de soixante-quinze dollars (75.\$) comme reconnaissance de partenariat et engagement moral;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par la Municipalité de Lefebvre de verser une contribution de soixante-quinze dollars (75. \$) au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF);

Que Monsieur Roger Tessier, conseiller, soit nommé comme le délégué de la Municipalité de Lefebvre;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à « COGESAF » au montant de 75. \$, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-84) JOURNÉE VENTES DE GARAGE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire décréter une journée pour des ventes de garage sans permis;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité autorise la tenue de ventes de garage sans permis le 27 mai prochain ou le lendemain en cas de pluie;

Que la municipalité autorise les citoyens en milieu rural à venir s'installer dans le stationnement en face du Carrefour Lefebvre, s'ils désirent participer à la vente de garage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04- 85) DEMANDE D'APPUI AU PROJET DU COMITÉ VIE SOCIALE DE LEFEBVRE / FONDS DE LA RURALITÉ

CONSIDÉRANT que le Comité vie sociale de Lefebvre (CVS) désire déposer une demande d'aide financière au Fonds de la ruralité;

CONSIDÉRANT que des travaux d'aménagement de rangement dans le Carrefour Lefebvre font parties du projet qui sera présenté dans la demande;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Lefebvre appartient à la municipalité de Lefebvre;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité approuve et accepte le projet d'aménagement de rangement dans le Carrefour Lefebvre;

Que la municipalité appuie le projet et la demande du Comité vie sociale de Lefebvre au Fonds de la ruralité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-86) CVS DE LEFEBVRE / DEMANDES POUR JOURNÉE FÊTE DES VOISINS

CONSIDÉRANT que le Comité vie sociale de Lefebvre organise la fête des voisins qui aura lieu le 10 juin prochain;

CONSIDÉRANT que le CVS désire tenir cette fête sur le terrain de l'école, utiliser le bâtiment de l'école pour avoir accès à l'eau et l'électricité, utiliser la toilette du local de la patinoire et utiliser le Carrefour Lefebvre en cas de pluie;

CONSIDÉRANT que le CVS désire avoir l'autorisation de la municipalité pour utiliser le mobilier et l'équipement de la municipalité (tables, chaises, réfrigérateurs, extensions électriques, barrières et autres);

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de donner l'autorisation au Comité vie sociale de Lefebvre pour la tenue de la fête des voisins et autorise l'utilisation des bâtiments et des biens de la municipalité;

Que le Comité vie sociale soit responsable de nettoyer les terrains et les bâtiments après la fête;

Que le Comité vie sociale soit responsable des bris, des pertes et des vols concernant les biens de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-04-87) CVS DE LEFEBVRE / DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION POUR LA FÊTE DES VOISINS

CONSIDÉRANT la fête des voisins qui se tiendra à l'extérieur sur les terrains de la municipalité (194, 10^e rang) le 10 juin prochain;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur soit le Comité vie sociale de Lefebvre veut demander un permis de réunion afin de permettre aux participants d'apporter et de consommer des boissons alcooliques;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal d'autoriser le Comité vie sociale de Lefebvre à faire la demande de permis de réunion à la Régie des Alcools, des Courses et des jeux pour la consommation de boissons alcooliques à l'extérieur sur les terrains de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-04-88) CVS DE LEFEBVRE / DEMANDE CONCERNANT LA TOILETTE
DU LOCAL DE LA PATINOIRE POUR LA FÊTE NATIONALE**

CONSIDÉRANT que le Comité vie sociale de Lefebvre veut économiser en utilisant la toilette du local de la patinoire au lieu de faire la location de toilettes chimiques lors de la Fête nationale du Québec qui aura lieu le 23 juin prochain;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal d'autoriser les participants à la Fête nationale à utiliser la toilette du local de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

CORRESPONDANCES AUX ARCHIVES

- MRC de Drummond : Entrée en vigueur du règlement MRC-807
- RGMR Bas St-François : Procès-verbal du 27 mars 2017
- Pierre Daniel : Faire revivre une église

(17-04-89) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par le conseiller Denis Laroche à 21:15 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé : _____
Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière